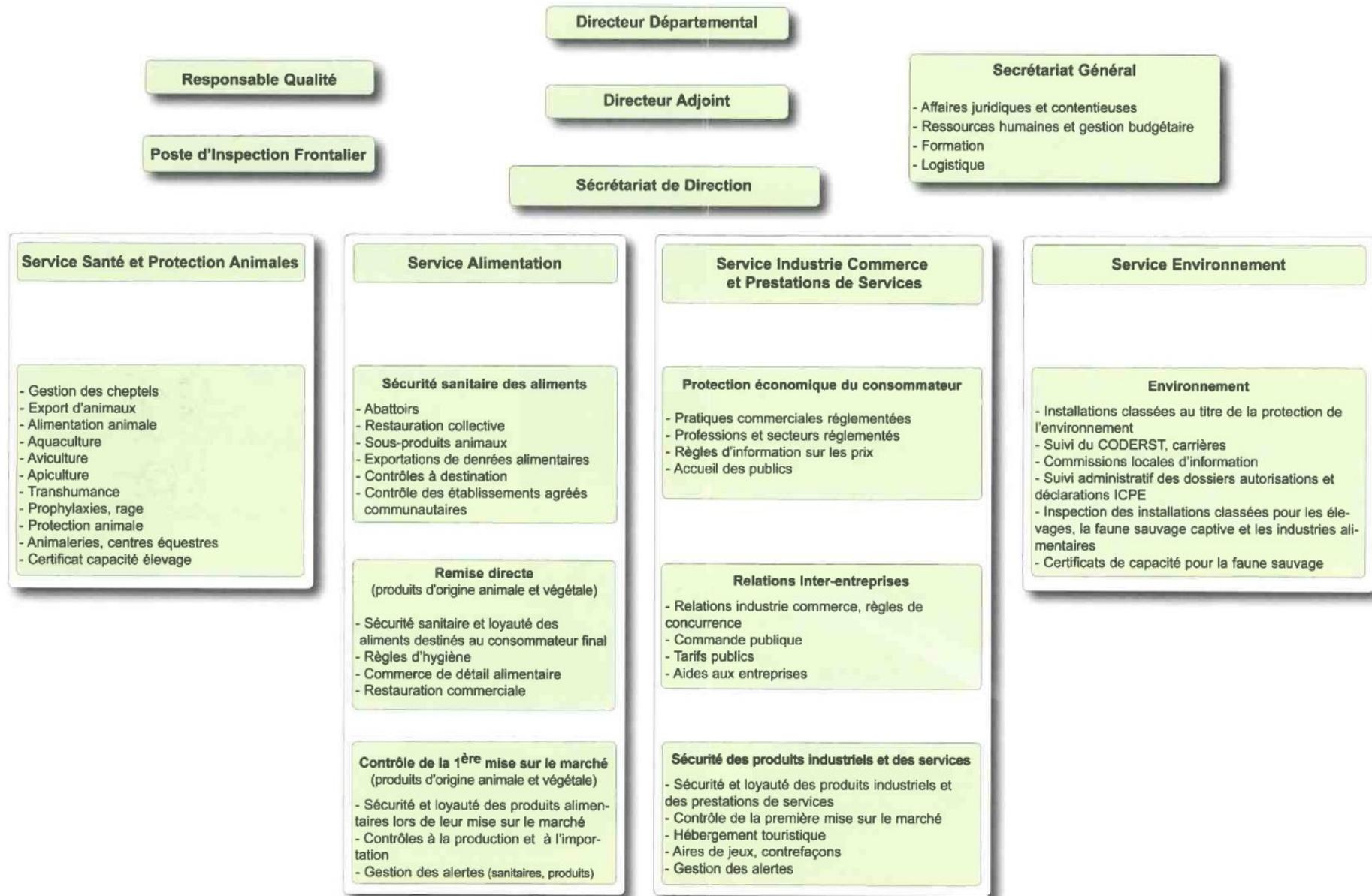


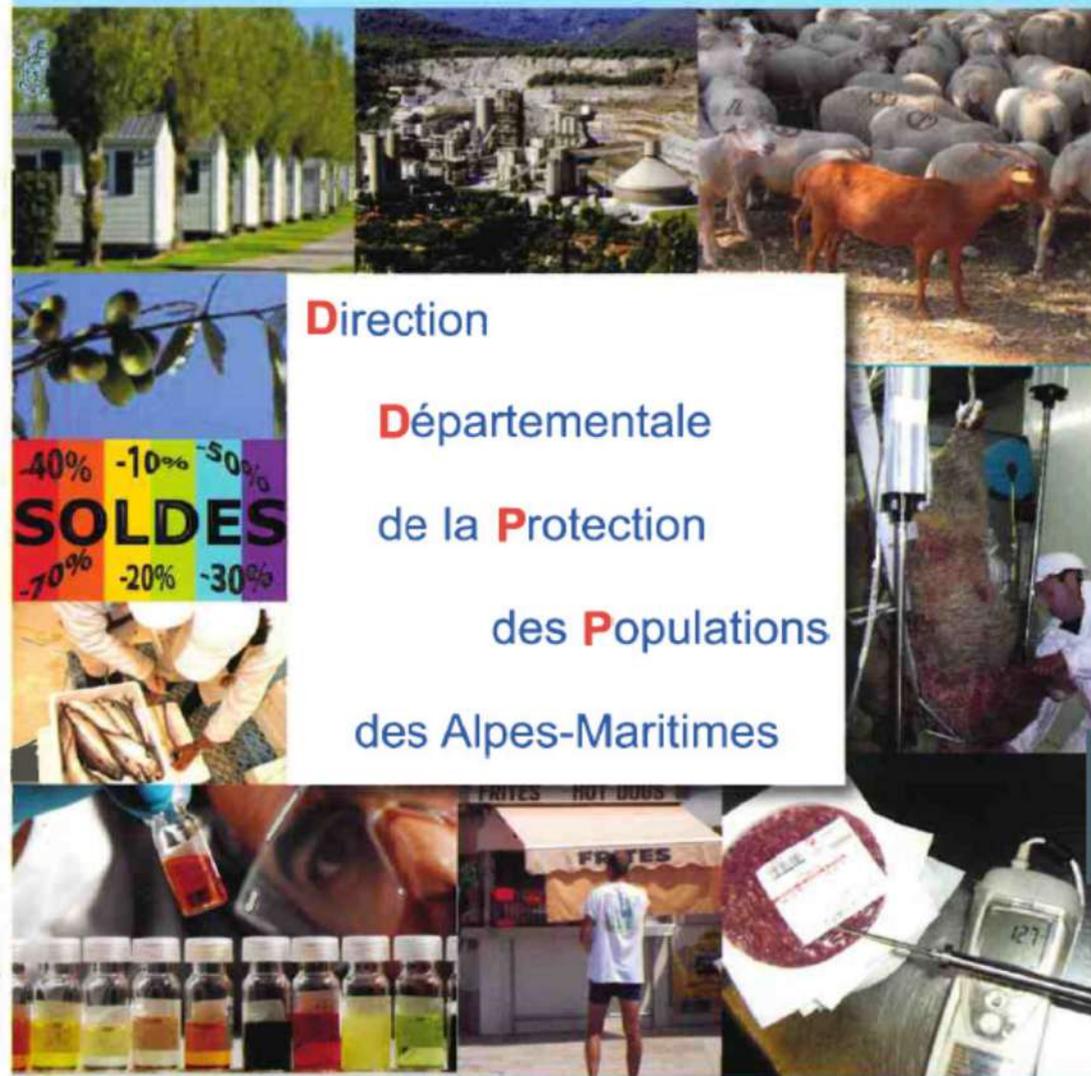
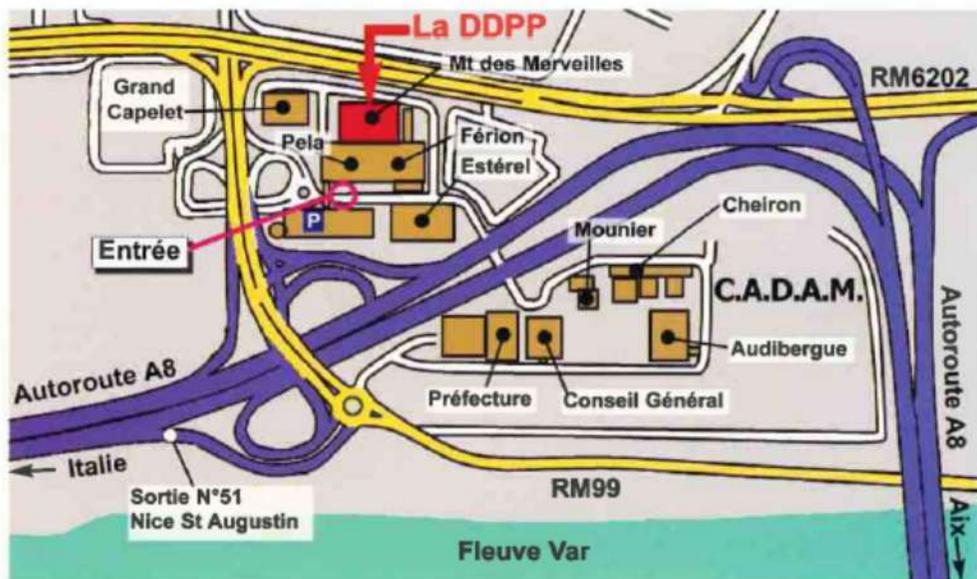
Organigramme de la Direction Départementale de la Protection des Populations des Alpes-Maritimes



Les champs de compétences de la Direction Départementale de la Protection des Populations portent sur les réglementations et domaines d'interventions suivants :

- la conformité, la qualité et la sécurité des produits et prestations de service
- l'hygiène de la manipulation des produits et la sécurité des produits alimentaires
- la santé et l'alimentation animales, la traçabilité des animaux et des produits animaux
- la protection des animaux domestiques et de la faune sauvage captive et les conditions sanitaires
- l'élimination des cadavres et des déchets animaux
- les installations classées pour la protection de l'environnement
- la loyauté des transactions
- l'information sur les prix
- la protection économique du consommateur
- l'égalité d'accès à la commande publique
- la surveillance du bon fonctionnement du marché
- les ventes soumises à autorisation et les pratiques commerciales réglementées

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) regroupe, depuis le 1er janvier 2010, les missions et les moyens de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (UDCCRF), d'une unité provenant de la Préfecture (installations classées pour la protection de l'environnement). Cette direction unique renforce la capacité d'action des services de l'Etat pour prévenir et gérer les risques directs ou indirects auxquels sont exposés la population et le monde animal.



Direction
Départementale
de la Protection
des Populations
des Alpes-Maritimes

LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES ALPES-MARITIMES
Direction Départementale de la Protection des Populations
Centre Administratif Départemental - Bâtiment Mont des Merveilles
147, boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 03
Tél : 04 93 72 28 00 - ddpp@alpes-maritimes.gouv.fr